

Fact Sheet: Prestation « Projets innovants des HEP pour l'EDD »

14 décembre 2018 actualisé le 25.09.2020

1. Etat des lieux et besoins

L'éducation en vue d'un développement durable (EDD) est largement ancrée dans les plans d'études régionaux de l'école obligatoire. Cependant, l'ancrage et la mise en œuvre de l'EDD dans la formation et la recherche au sein des Hautes écoles pédagogiques (HEP) sont encore très hétérogènes.¹ Globalement, il existe un potentiel de développement innovant de l'EDD dans les HEP. La fondation éducation21 (é21), en tant que centre national de compétences en EDD, est très intéressée par une collaboration étroite avec les HEP, principaux partenaires multiplicateurs. C'est pourquoi é21 a décidé de proposer dans son programme de prestations 2019-2020 (phase stratégique 2019-2024) une nouvelle offre « Projets innovants des HEP pour l'EDD ».

2. Définition, groupes cibles et objectifs

Les « Projets innovants des HEP pour l'EDD » sont des projets autonomes qui, d'une manière innovante, permettent aux enseignant·e·s (et futur·e·s enseignant·e·s) et aux formateurs et formatrices de mettre en œuvre l'EDD. L'objectif de cette prestation est de développer l'EDD d'une manière innovante au niveau des HEP dans le cadre de leur mandat et de développer des produits concrets qui peuvent être utilisés prioritairement par les enseignant·e·s mais aussi par les directeurs et directrices d'établissements dans la pratique scolaire.

Dans le cadre de cette prestation, é21 soutient donc des projets qui se distinguent par leur caractère innovant et qui ne pourraient être réalisés sans des moyens supplémentaires dans le cadre d'une HEP. Ces projets sont mis en œuvre en lien avec d'autres prestations d'é21, dont les principaux groupes cibles sont les enseignant·e·s (et futur·e·s enseignant·e·s) et les directions d'établissements.

Effets:

- a) Les questions de durabilité trouvent leur place dans la pratique scolaire grâce à des approches innovantes et un lien étroit avec l'actualité.
- b) L'EDD est renforcée dans l'enseignement et le développement scolaire grâce à une bonne coopération entre é21 et les HEP.
- c) Les enseignant·e·s sont en mesure de mettre en œuvre l'EDD dans l'enseignement et le développement scolaire grâce à des produits et des outils pratiques,
- d) L'expertise et la qualité des prestations de tous/toutes les partenaires du projet sont renforcées.

Les effets et les objectifs sont décrits en détail dans chaque projet.

3. Conditions-cadres et critères

Un montant total d'approximativement CHF 100'000 est disponible chaque année; deux à trois projets par an sont prévus pour une durée de deux à trois ans. Les HEP doivent apporter leur propre contribution et/ou obtenir des fonds supplémentaires de tiers (minimum 50% des coûts du projet). En plus du financement du projet, la participation d'é21 en termes de contenu est la condition préalable au cofinancement d'un projet. Ainsi, la valeur ajoutée d'é21 en tant que plate-forme nationale pour la diffusion de produits et de bonnes pratiques est mise à profit.

Les projets sont sélectionnés en fonction des critères suivants : répartition nationale, contenu innovant, ancrage au sein de la HEP, lien avec la pratique, groupe(s) cible(s), approche de l'EDD, lien avec d'autres prestations d'éducation21, produit(s) et leur dissémination. D'une part, les HEP peuvent soumettre des projets ; d'autre part, é21 peut contacter une HEP avec une idée de projet et développer conjointement le projet.

¹ [Swissuniversities \(2019\). L'EDD dans la formation des enseignant·e·s Etat des lieux 2019. Berne](#)